

Lutte contre la pollution lumineuse

A cause de l'urbanisation, la Suisse a vu sa pollution lumineuse plus que doubler depuis les années 90. La surface d'obscurité nocturne est passée de 28% du territoire en 1994 à 18% en 2009 selon l'Office fédéral de l'environnement. Ainsi, sur le plateau, il n'y a plus un kilomètre carré dans l'obscurité totale depuis 1996.

En raison de l'abondance de lumière artificielle, la visibilité des étoiles disparaît depuis l'avènement de la lumière artificielle. Ainsi, les citadins des grandes villes ne voient plus que 80 à 250 étoiles, contre 250 à 1000 pour les personnes vivant en lointaine périphérie ou à la campagne ! La plupart des habitants du plateau n'aperçoivent plus la Voie Lactée depuis des années.

Ce n'est pas que l'humain qui perd ses nuits. La faune et la flore s'en trouve encore plus impactées. En effet, les animaux nocturnes sont nombreux et la nuit est leur royaume. Les zones fortement éclairées comme le long de certaines routes créent des barrières lumineuses que beaucoup d'animaux nocturnes n'osent franchir, réduisant ainsi leurs territoires de chasse ou de reproduction. Les oiseaux migrateurs s'orientent d'après la lune ou les champs magnétiques. Ainsi, en raison de ces perturbations, de nombreux oiseaux viennent s'écraser contre les façades de bâtiments fortement éclairés. Chaque nuit, de nombreux insectes, dont les pollinisateurs, viennent s'épuiser ou se faire bruler autour des lampadaires. L'effet d'aspiration peut s'exercer jusqu'à une distance de 700 mètres, qui est bien supérieure à la distance habituelle séparant les lampadaires d'une route. Ils créent des barrières lumineuses infranchissables sur les insectes. Ainsi, chaque été en Suisse, des millions d'insectes meurent ou gaspillent leur énergie autour des lampadaires. Parmi eux, on retrouve les papillons de nuit, qui jouent un rôle important dans la fécondation des fleurs et servent de repas à d'autres animaux. Il est donc essentiel de protéger les sites naturels tels que les bords de forêts, les prairies sèches, les zones humides et les bords d'eau de la pollution lumineuse. A cet effet, il suffit de réguler la lumière artificielle durant certaines heures de la nuit ou dans certaines périodes de l'année, d'autant plus que l'être humain est une espèce diurne réalisant l'essentiel de ses activités le jour.

En plus d'une importante réduction de consommation d'énergie, la réduction de la pollution lumineuse permet également d'améliorer le sommeil des citoyens. De plus, en choisissant le bon spectre lumineux, notamment en évitant les LED's émettant dans les couleurs bleues, il est possible de réduire les risques de développement de certaines maladies tels que des cancers liés à la sécrétion de la mélatonine.

Ailleurs, la population du canton de Schaffhouse a rejeté par 52,7% une initiative concernant la pollution lumineuse le 13 juin 2021. Cette initiative stipulait que seuls les éclairages jugés pertinents pour la sécurité soient autorisés entre 22 heures et 6 heures du matin. C'était la première fois que la population d'un canton s'exprimait sur la question. Pour les trottoirs ou les places publiques qui doivent rester visibles, l'initiative préconisait l'installation de lampadaires avec détecteurs de mouvement. Dans le canton du Jura, 200 entreprises et particuliers ont été contactées par l'Office jurassien de l'environnement pour être invités à éteindre leur éclairage dès 22 heures. Le Jura dispose déjà d'un plan d'action depuis plus de deux ans pour réduire l'éclairage nocturne. Une de ces mesures concerne l'éclairage qui concerne les magasins, les garages et autres entreprises, enseignes ou vitrines. Une autre initiative marquante a été celle de la commune du Val-de-Ruz, issue de la fusion de 15 anciens villages fusionnés dans le canton de Neuchâtel.

Depuis 2019, elle éteint ses lumières publiques entre minuit et 4h30. De cette expérience, il en ressort une économie de 34'000 francs ! A Yverdon-les-Bains, plus du tiers de ses lampadaires sont désormais équipés de la technologie dynamique. Ils vont, suivant l'endroit, jusqu'à l'extinction totale. Les avis de la population sont excellents, selon le conseiller municipal des énergies d'Yverdon. Ailleurs dans le monde, signalons que la République tchèque a été en 2002 le premier pays du monde à introduire une législation spécifique pour la réduction de la pollution lumineuse, tandis que la France s'est donné les moyens de faire de même avec sa récente Loi sur la biodiversité. Enfin, relevons que la ville d'Annemasse en Haute-Savoie a organisé une extinction nocturne de l'éclairage public dans certains de ses quartiers pour permettre à sa population d'observer les étoiles.

Ainsi, afin de réduire la pollution lumineuse, plusieurs pistes sont explorables. Premièrement, il s'agit d'établir une planification territoriale afin d'identifier les zones critiques, qui mériteraient des mesures de protection nocturne. Il s'agit notamment celles qui sont riches en biodiversité comme les bords de lacs, les lisières de forêts ou les prairies. Deuxièmement, on pourrait élaborer des directives cantonales concernant les horaires et les périodes saisonnières d'éclairage autorisés, afin de réduire la pollution lumineuse au strict nécessaire. Ces directives devraient également réguler l'extinction des éclairages des bureaux et des commerces lorsque plus personne n'occupe les locaux, mais aussi réguler l'extinction des supports publicitaires divers, lorsque peu de personnes les voient, notamment la nuit. Il convient également d'encourager les communes à établir des plans lumières spécifiques et complémentaires à celui du canton, notamment en subventionnant l'installation d'éclairages qui suivent les usagers.

Le canton de Berne peut devenir pionnier dans la lutte contre la pollution lumineuse !